



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 14 décembre 2023

### **FRANCE 2030 : 19 PROJETS NUMERIQUES POUR AMELIORER LES PRISES EN CHARGE MEDICALES**

A l'occasion du Conseil du Numérique en Santé et de l'anniversaire de Paris Santé Campus, Aurélien ROUSSEAU, ministre de la Santé et de la Prévention, Roland LESCURE, ministre délégué chargé de l'Industrie, ont annoncé 10 nouveaux lauréats de l'appel à projets « Accompagnement et soutien à la constitution d'entrepôts de données de santé hospitaliers » et 9 nouveaux lauréats de l'appel à projets « Evaluation du bénéfice médical et/ou économique des dispositifs médicaux numériques ou à base d'intelligence artificielle ».

### **L'ETAT ACCOMPAGNE L'INNOVATION DANS LA SANTÉ NUMÉRIQUE À TRAVERS UNE STRATÉGIE AMBITIEUSE**

L'ambition de France 2030 est de transformer durablement des secteurs clés de notre économie par l'innovation technologique et industrielle et de positionner la France en leader du monde de demain, en poursuivant 10 objectifs clés stratégiques pour mieux produire, mieux vivre et mieux comprendre notre monde. Dans le domaine de la santé, la « Santé numérique » a été identifiée comme une des priorités.

A ce titre, **une stratégie d'accélération y est dédiée, dotée de plus de 700 millions d'euros, pour préparer l'avenir, consolider une filière en forte croissance et faire de la France un leader en santé numérique. Elle s'intègre dans le volet santé de France 2030, qui ambitionne de faire de la France une nation souveraine en santé.**

Il s'agit du premier programme interministériel de cette envergure sur le numérique en santé : il est piloté par les ministères de la Santé et de la Prévention, de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté

industrielle et numérique, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le secrétariat général pour l'Investissement et l'Agence de l'Innovation en Santé.

## **ENTREPÔTS DE DONNÉES DE SANTÉ HOSPITALIERS : 10 NOUVEAUX LAURÉATS**

Lancé en juillet 2022, l'appel à projets « Accompagnement et soutien à la constitution d'entrepôts de données de santé hospitaliers » de France 2030 est opéré pour le compte de l'Etat par Bpifrance avec le soutien du Health Data Hub.

### **Son objectif est double :**

- construire et consolider des entrepôts de données de santé (EDS) dans les établissements de santé ;
- constituer à terme un réseau national favorisant la production et le partage fluide des données de santé, ainsi que leur exploitation entre acteurs publics et privés de la recherche et de l'innovation.

L'enveloppe prévue pour ce dispositif est de **75 millions d'euros, dont 40 millions d'euros issus des fonds France 2030 et 35 millions d'euros issus de l'ONDAM, pour financer les projets lauréats des deux vagues.**

Sélectionnés par un jury d'experts en données de santé, **les dix lauréats de la seconde vague ont été retenus pour la pertinence et le potentiel de leurs projets, à hauteur de 35 millions d'euros :**

- Le projet **AnDH (Antilles Data Hub)** porté par le **CHU de la Martinique** en partenariat avec celui de la **Guadeloupe** (Création et consolidation de 2 entrepôts de données de santé).
- Le projet **D2H – DATAHUBHOURAA2** porté par le **Groupement de Coopération Sanitaire des CHU de Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon et Saint-Etienne** (Mise en œuvre des EDS des CHU de la région Auvergne-Rhône-Alpes et d'une plateforme d'échange de données mutualisée).
- Le projet **DATA4HEALTH2** porté par le **GCS G4 – Groupement de Coopération Sanitaire des CHU d'Amiens, Caen, Lille et Rouen** (Structuration d'une plateforme interrégionale avec mise en réseau de 4 EDS).
- Le projet **E-CONFLUENCE** des **Centres Hospitaliers Intercommunaux de Créteil et de Villeneuve Saint Georges** (Création d'un entrepôt de données de santé commun en centre hospitalier).
- Le projet **EDGAR 2030** porté par l'**Hôpital Foch** partenariat avec **les établissements privés d'intérêt collectif Saint-Joseph Marseille, l'Hôpital Européen de Marseille, le Groupement Hospitalier Paris Saint-Joseph, l'Institut Montsouris et l'Institut Catholique de Lille** (Structuration d'une plateforme interrégionale avec mise en réseau de 5 entrepôts de données).
- Le projet **EDS ELSAN** porté par **Groupement de Coopération Sanitaire ELSAN** pour la recherche, l'enseignement et l'innovation (Constitution d'un EDS centralisant les données des 140 établissements de santé ELSAN).
- Le projet **EDS GHU PARIS** du **Groupe Hospitalier Universitaire Paris – Psychiatrie et neurosciences** (Création d'un entrepôt de données de santé pour la recherche en psychiatrie & neurosciences).

- Le projet **EDS MEDITERRANEE** pour la Recherche et l'Excellence en Santé porté par le **CHU de Nice** en partenariat avec celui de l'**APHM Marseille, les CLCC Institut Paoli Calmettes et Lacassagne et les hôpitaux pédiatriques Nice CHU-Lenval** (création et consolidation de 5 EDS et d'une plateforme mutualisée).
- Le projet **HD4C** porté par le **CHU de Reims** avec ses partenaires les **centres hospitaliers d'Épernay, Chalons en Champagne et Saint-Léon en côte basque, le Centre Hospitalier Intercommunal Nord-Ardenne et l'établissement public de santé mentale de la Marne** (Réseau de 7 entrepôts de données hospitalier médicaux-psychiatriques et de ville).
- Le projet **Health Data 3OI - Données de santé en Occitanie Ouest et Océan Indien** porté par le **CHU de Toulouse en partenariat avec le CHU de la Réunion** (Constitution d'un réseau d'Entrepôts de Données de Santé fédéré).

Ces 10 nouveaux lauréats assurent un maillage territorial conséquent, qui complète celui de la première vague de l'appel à projets. Six projets lauréats avaient été récompensés en mars 2023 (les projets ACCESS porté par l'APHP, EDEN4HEALTH porté par le CHU de Reims, EDOL par le CHU de Montpellier, EDSNOVA par le CHU de Bordeaux, ODH porté par le CHU de Rennes et ONCODS par Unicancer, avec leurs partenaires respectifs).

**Au total, ce sont 16 projets lauréats qui sont récompensés embarquant 54 partenaires dans les consortiums, appelés à construire le réseau territorial, constitué de 62 EDS.**

## **9 LAURÉATS RÉCOMPENSÉS DANS LE CADRE DE LA 3ÈME VAGUE DU DISPOSITIF « ÉVALUATION CLINIQUE DES DISPOSITIFS MÉDICAUX NUMÉRIQUES »**

L'appel à projets « Évaluation du bénéfice médical et / ou économique des dispositifs médicaux numériques ou à base d'intelligence artificielle » **visé à accompagner financièrement les projets dans l'évaluation clinique de leur bénéfice.** Cette évaluation a vocation à permettre la soumission d'un dossier pour une évaluation par la Haute Autorité de Santé, ou à soutenir un modèle médico-économique en vue d'un achat par un établissement de santé.

**La 3<sup>ème</sup> vague de ce dispositif récompense 9 lauréats pour un montant total de 6,9 millions d'euros :**

- Le projet **AUSTRAAL** porté par **Biosency** (étude du bénéfice clinique pour le dispositif de télésurveillance Bora Care).
- Le projet **Cardiadapt** porté par **Ensweet** (évaluation de la supériorité économique et de la non-infériorité médicale du dispositif Ensweet Cardio).
- Le projet **CREESTALIVE-2023** porté par **Cureety** (évaluation du bénéfice de la télésurveillance digitale Cureety en oncologie).
- Le projet **DigiPark** porté par **Diampark** (réalisation d'une évaluation clinique et médico-économique du dispositif de télésurveillance DigiPark dédié au suivi des patients parkinsoniens).

- Le projet **MOUV2** porté par **Hinlab** (évaluation médico-économique de la solution développée par Hinlab visant à améliorer la surveillance des signes vitaux pour les services d'urgences).
- Le projet **OphtAI-Eval2** porté par **Evolucare** (étude clinique multicentrique qui vise à valider les performances diagnostiques du logiciel OphtAI pour l'aide au diagnostic des pathologies oculaires en population générale).
- Le projet **OPTIRS** porté par **RebrAIIn** (évaluation clinique de l'efficacité des algorithmes de RebrAIIn en radiochirurgie du tremblement).
- Le projet **PSDM** porté par **Healabs** (évaluation du bénéfice médico-économique de la solution de télésurveillance développée par la société Healabs concernant les troubles addictifs post-AVC).
- Le projet **SEM EDIT-B** porté par **Alcediag** (évaluation via une étude médico-économique de l'impact du diagnostic EDIT-B pour les patients dépressifs et bipolaires).

**Sur l'ensemble des 3 vagues, 35 projets ont été récompensés pour un montant total de 22 millions d'euros.**

**Une nouvelle vague de l'appel à projets finançant l'évaluation clinique des dispositifs médicaux est ouverte s'intitulant « Evaluation du bénéfice médico-économique des dispositifs médicaux numériques et des dispositifs médicaux d'équipement ».**

Cet appel à projets a été étendu avec l'appel à projets « Démonstration de la valeur clinique et médico-économique des dispositifs médicaux d'équipements innovants » du plan Dispositifs médicaux innovants de France 2030. Il avait pour ambition de financer des évaluations cliniques post marquage CE. La fusion en un seul dispositif offre davantage de visibilité auprès de l'écosystème et permet d'amplifier le financement.

L'objectif de cet appel à projets est de **promouvoir des évaluations rigoureuses de la valeur médico-économique des dispositifs médicaux afin d'accélérer leur adoption dans le système de soins, quel que soit le mode de prise en charge envisagé.**

Ces évaluations doivent être ambitieuses et précises afin de constituer l'étape ultime avant une prise en charge par la solidarité nationale, ou la finalisation d'un modèle médico-économique en vue d'un achat par un établissement de soins.

**Les candidats devront déposer un dossier avec un synopsis d'essai clinique pour le 8 avril 2024.** Si le dossier est sélectionné, ils auront 3 mois pour proposer un protocole d'essais clinique prenant en compte les remarques des experts sur le synopsis et le défendre lors de l'audition devant les mêmes experts.

**Le cahier des charges ainsi que le dossier de candidature sont téléchargeables sur le site de Bpifrance, opérateur pour le compte de l'Etat :**

<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-evaluation-du-benefice-medico-economique-des-dispositifs-medicaux-numeriques-et-des-dispositifs-medicaux-dequipement>

**Le dépôt du dossier de candidature se fait uniquement sous forme électronique sur la plateforme en ligne de Bpifrance :**

<https://extranet.bpifrance.fr/projets-innovants-collaboratifs/>

#### **Contacts presse :**

**Ministère de la Santé et de la Prévention :**

01 40 15 83 31 - [service.presse@sante.gouv.fr](mailto:service.presse@sante.gouv.fr)

**Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique :**

01 53 18 46 19 - Mél : [presse@industrie.gouv.fr](mailto:presse@industrie.gouv.fr)

**Service presse de M. Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie :**

01 53 18 33 80 - [presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr)

**Secrétariat général pour l'investissement/Agence de l'innovation en santé :**

01 42 75 64 58 - [presse.sgpi@pm.gouv.fr](mailto:presse.sgpi@pm.gouv.fr)

**Health Data Hub :**

06 95 66 26 52 - [presse@health-data-hub.fr](mailto:presse@health-data-hub.fr)

**Bpifrance :**

01 41 79 85 38 - [presse@bpifrance.fr](mailto:presse@bpifrance.fr)

#### **À propos de France 2030**

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : [france2030.gouv.fr](https://france2030.gouv.fr) | [@SGPI\\_avenir](https://twitter.com/SGPI_avenir)

## À propos de l'Agence de l'innovation en Santé

- ✓ **Pilote le plan Innovation santé 2030, volet santé de France 2030** : rattachée au Secrétariat général pour l'investissement, sous l'autorité de la Première Ministre, elle coordonne les travaux interministériels en matière d'innovation en santé avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de la Santé et de la Prévention et le ministère de l'industrie. Elle suit ainsi les actions et l'utilisation des moyens financiers du plan sur quatre stratégies prioritaires : biomédicaments/bio production, maladies infectieuses émergentes et menaces NRBC, numérique en santé, dispositifs médicaux innovants).
- ✓ **A vocation à assurer un continuum entre recherche & développement, innovation, accès au marché, production et industrialisation** : son objectif est de faire de la France un des leaders en Europe en matière d'innovation en santé.
- ✓ **Anime des travaux sur la prospective en santé** pour anticiper l'impact organisationnel et financier des innovations, préparer leur intégration dans le système de santé et identifier les besoins médicaux non couverts ou insuffisamment couverts.
- ✓ **Fluidifie et simplifie les procédures réglementaires et administratives** en identifiant des problématiques structurelles et générales et des points d'amélioration pour accélérer le développement d'innovations stratégiques pour le système de santé et ainsi en garantir l'accès rapide et sécurisé aux patients et améliorer leur prise en charge.
- ✓ **Accompagne de façon personnalisée des porteurs de projets innovants prioritaires** avec un programme sur-mesure, spécialisé en santé, qui se décline en trois axes : accès prioritaire, hors cadre et passage à l'échelle.

<https://www.gouvernement.fr/agence-innovation-sante>

## À propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais, leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs. Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

## À propos du Health Data Hub

Le Health Data Hub est un groupement d'intérêt public créé par la Loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et la transformation du système de santé. Il associe 56 parties prenantes, en grande majorité issues de la puissance publique (CNAM, CNRS, France Assos Santé...) et met en œuvre les grandes orientations stratégiques relatives au Système National des Données de Santé fixées par l'Etat et notamment le ministère des Solidarités et de la Santé. C'est un service à destination de l'écosystème de santé, des acteurs à l'origine de la collecte de données, des porteurs de projets d'intérêt général et de la société civile. En ce sens, il promeut l'innovation en santé et l'accessibilité des données et des connaissances par le biais, entre autres, d'événements fédérateurs comme l'organisation de data challenge et d'appels à projets.

Abonnez-vous à l'infolettre sur le [site internet](#)

[Foire Aux Questions](#) du HDH

Retrouvez [nos engagements vis-à-vis des citoyens](#)

Suivez le Health Data Hub sur [LinkedIn](#) et [Twitter](#)